

Le Bruant ortolan dans la Vienne en 1992

Lépinoux J., Hamelin E. et Guignard P.

LPO Vienne, 14 boulevard Chasseigne, 86000 Poitiers.

En 1992, à l'initiative de la LPO-Vienne, la situation du Bruant ortolan dans la Vienne a fait l'objet d'une enquête. Ce sont les résultats de cette étude qui font l'objet de ce rapport.

La première partie est consacrée à l'oiseau: son rôle est d'indiquer au lecteur les caractéristiques essentielles de cet oiseau, afin de lui permettre de mieux apprécier la place qu'il occupe aujourd'hui dans la Vienne. Les résultats de notre enquête sont présentés et analysés dans la seconde partie de cette étude. Enfin, dans une dernière partie nous indiquons les grandes lignes de ce que pourrait être une politique de conservation cohérente de cet oiseau dans notre département.

I - Présentation de l'oiseau

I.A - Introduction

Dans le cadre de la conservation des milieux et des espèces, la connaissance du niveau d'abondance des populations et des menaces qui pèsent sur elles apparaît aujourd'hui comme une priorité. La mise en place en France du programme STOC pour le suivi des effectifs des oiseaux communs, indicateurs de santé général de notre environnement, va dans ce sens. Cependant certaines espèces à distribution diffuse ou très spécialisées dans le choix de leur biotope, et d'autant plus vulnérables, échappent au protocole général et nécessitent une attention particulière.

Le cas du Bruant ortolan traduit bien ces différents problèmes. La question de sa situation réelle se pose avec une acuité particulière en raison de son statut cynégétique controversé en France.

Son devenir préoccupe à tel point les ornithologues de la communauté européenne qu'il a été désigné "Oiseau de l'année 1984", et qu'un symposium lui a été consacré en juillet 1992 à Vienne, en Autriche.

C'est en ces termes que O. Claessens (1992) présente un article de revue qu'il a consacré à la situation du Bruant ortolan dans notre pays. Différents aspects de la biologie de l'oiseau y sont évoqués de même que la dynamique de ses populations. Nous reprenons ci-dessous de manière succincte quelques passages de cet article qui s'appliquent parfaitement à la situation de cet oiseau dans la Vienne.

I.B - Répartition actuelle du Bruant ortolan en France.

Par leur situation géographique, on peut reconnaître actuellement en France sept foyers de peuplement du Bruant ortolan. Par ordre d'importance :

Languedoc-Roussillon :	5000-10000 couples.
Provence :	2000-5000 couples.
Rhône-Alpes :	2000-5000 couples.
Auvergne :	500-1000 couples.
Aquitaine et Quercy :	500-900 couples.
Poitou-Centre-Pays de Loire :	100-200 couples.
Bourgogne :	10-50 couples.

Sous réserve de la justesse de ces estimations, l'effectif total pour l'ensemble des populations françaises de Bruant ortolan serait donc compris entre 10 000 et 23 000 couples. La répartition actuelle à l'échelle nationale est donnée sur la figure 1; on constate que la population Poitevine est maintenant totalement isolée.

Figure 1 : Répartition du Bruant ortolan en France

1960 - 1980



1980 - 1990



En noir les départements où il est abondant ou largement répandu ; marqués par un point, ceux où il est plus rare ou très localisé. Triangles : disparition au début du 20^e siècle ; étoiles : disparition pendant la période 1980-1990.

I.C - Le Bruant ortolan et la vigne : relations et perspectives.

Deux éléments paysagers caractérisent le biotope du Bruant ortolan : une végétation herbacée rase ou clairsemée, laissant des espaces de sol nu où il est capable de s'alimenter et de trouver les chenilles dont il nourrit ses jeunes, et des postes de chant légèrement surélevés. Ceux-ci peuvent être constitués par des arbres isolés, une haie, ou réduits à un rocher, un muret de pierres ou des fils télégraphiques. La troisième composante essentielle du biotope du Bruant ortolan est climatique, celui-ci recherchant les endroits chauds et sec, bien qu'il soit parfois difficile de savoir si elle intervient directement ou par l'intermédiaire de la végétation qui en découle.

L'attrait de la vigne sur cette espèce était autrefois manifeste, bien qu'il soit permis de penser qu'il a été souvent exagéré. L'extension maximale vers le nord du Bruant ortolan a coïncidé avec celle de la vigne dans la première moitié de ce siècle, et sa disparition à partir de 1960 dans plusieurs régions périphériques de son aire de répartition de son aire actuelle a été concomitante ou a suivi celle de cette culture. De plus, l'abondance ancienne de l'espèce dans les vignobles par rapport à d'autres milieux, quand elle n'y était pas inféodée, a été relevée en Charente, Côte d'Or, Indre, Loire Atlantique, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Marne, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne. Cependant, le fait que l'ortolan soit aujourd'hui absent de nombreux vignobles, et les caractères de ceux encore occupés, montrent que ce n'était probablement pas la vigne en elle-même, mais plutôt l'ensemble de la végétation (plantes adventices variées alternant avec des perchoirs constitués par les rangs de vigne) qui retenait ces oiseaux.

Aujourd'hui, les vignes fréquentées par le Bruant ortolan sont souvent de petites dimensions, sur terrain calcaire et entourées de friches ou d'autres cultures (Allier, Aube, Charente, Ile-de-Ré en Charente-Maritime, Corse, Dordogne, Hérault, Isère, Maine-et-Loire, Puy-de-Dôme, Tarn, Vienne, Yonne). En Saône-et-Loire, elles restent un élément important, mais non indispensable, de son biotope, sa densité augmentant avec celle des vignobles au sein de cultures variées.

L'extension de la vigne en France au début de ce siècle a également profité au Bruant ortolan, qui y trouvait alors les conditions favorables à son alimentation et à sa nidification. Avec l'intensification et l'artificialisation de l'agriculture (mécanisation, généralisation des pesticides) vers les années 1950-60, les milieux préalablement gagnés par l'espèce sont rapidement devenus défavorables. Bien qu'il colonise encore certaines plaines de grande culture, son milieu optimal dans de nombreuses régions reste défini par un parcellaire étroit offrant une variété de cultures sur une faible surface, ce qui correspond à une agriculture traditionnelle. De même, on peut penser que la désaffection du Bruant ortolan pour la vigne au début des années 60, ou même sa régression dans les régions concernées, est liée à l'évolution des techniques, détruisant la diversité végétale au sein des vignobles. Que cette tendance s'inverse est improbable, ce qui laisse peu d'espoir quant à une nouvelle phase d'expansion de cette nature en Europe occidentale. Les raisons

économiques prévalant sur les préoccupations écologiques, on peut prévoir à terme un déclin similaire de populations de plaine jusque là épargnées, en particulier en Europe centrale.

II - Présentation de l'enquête

L'objet de cette enquête était de répondre aux questions que nous nous posions sur la situation du Bruant ortolan dans la Vienne en 1992. La publication de l'article de Claessens est venu à point nommé pour nous conforter dans notre démarche. Les extraits reproduits dans la partie précédente expliquent bien la répartition de cet oiseau dans notre département. Comme nous allons le montrer, il en est de même pour les facteurs d'évolution des populations, aussi modestes soient-elles.

Nous indiquerons d'abord la situation du Bruant ortolan telle que nous la connaissions dans la dernière décennie, puis nous décrirons la procédure d'étude utilisée. La situation actuelle sera ensuite présentée et discutée. Nous analyserons l'évolution récente de chaque micro-population puis nous discuterons des scénarios possibles pour la conservation de cette espèce dans notre région.

II.A - Situation du Bruant ortolan dans les années 80.

De 1977 à 1991, le Bruant ortolan a été signalé dans 30 communes de la Vienne, situées majoritairement sur les cartes au 1/25 000ème suivantes : 1726 W (Vouillé), 1726 E (Mirebeau-Neuville), 1826 W (Jaunay-Clan) et plus accessoirement sur les cartes 1725 W (St Jean de Sauves), 1726 E (Poitiers), 1827 E (Chauvigny) et 1927 W (St Savin).

Aucun dénombrement exhaustif n'ayant été effectué durant cette période, avant d'entreprendre une recherche systématique de nouveaux sites de nidification, nous avons tout d'abord contrôlé tous les sites précédemment répertoriés.

II.B - Méthodologie de l'étude.

Le critère minimum retenu comme indice de nidification était la présence de mâles chanteurs observés au moins à deux reprises espacées de 15 jours ou plus.

Les observations ont été effectuées pendant la période de chant, de mi-mai à fin juillet, par temps favorable (journées ensoleillées et sans vent), surtout le matin, avec un minimum d'un quart d'heure d'écoute à chaque site. Chaque secteur à priori favorable a fait l'objet d'au moins deux visites à intervalles significatifs.

Les secteurs favorables sont constitués de vignes assez conséquentes (minimum de trois rangs de plus de 15 mètres). Les vignes à l'abandon n'ont pas fait l'objet d'une attention aussi soutenue.

Une fiche enquête a été remise à chacun des participants, en leur demandant d'indiquer différents éléments paysagers concernant la vigne elle-même (type

d'exploitation, présence d'arbres...) et son environnement (types de cultures, présence de bois...).

II.C - Résultats de l'enquête: la répartition actuelle du Bruant ortolan dans la Vienne.

En 1992, le Bruant ortolan a été observé sur 29 communes et le nombre de mâles chanteurs a été estimé à une centaine (95 exactement), soit un chiffre en bon accord avec l'estimation de Claessens.

Après analyse des résultats, positifs et négatifs, nous estimons que le nombre de mâles chanteurs ayant pu échapper à nos recherches est au plus égal à quelques unités. La nouvelle répartition par commune est donnée sur la figure 2. La population départementale est loin d'être homogène; on peut distinguer plusieurs micro-populations en fonction de critères géographiques.

- zone I : une population isolée de 8 mâles, le long de la vallée de la Vienne au sud de Chauvigny.
- zone II : 9 mâles, répartis sur trois communes dans la région comprise entre la vallée du Clain et la forêt de Moulière.
- zone III : une concentration importante de 40 mâles, grossièrement délimitée par un cercle passant par les communes de Cissé, Charrais, Blaslay, Vendevre, Beaumont et Jaunay-clan.
- zone IV : un peuplement diffus de 7 mâles (5 et 2), situé à l'ouest de Neuville de Poitou (de Villiers à Massognes).
- zone V : 10 mâles répartis sur trois communes (de Thurageau à Amberre) au sud de Mirebeau.
- zone VI : située au nord-ouest de Mirebeau, elle accueille la deuxième population du département avec 21 mâles (16 et 5).

II.D - Analyse de la nouvelle répartition.

Bien que nos données antérieures à 1992 soient quelque peu éparées, une analyse sommaire des changements de populations intervenus au cours de ces quinze dernières années sur des sites connus permet de dégager des tendances concernant les effectifs et ceci pour chacune des six zones définies précédemment.

Tout d'abord, remarquons que la distribution de l'espèce a peu changé. La région de Lussac-les-châteaux constitue toujours la limite sud de l'aire de répartition et si la limite nord semble s'être déplacée un peu plus haut jusqu'aux environs de Loudun (Angliers), il ne faut y voir que l'effet d'un important effort de prospection d'une région traditionnellement peu fréquentée par les ornithologues poitevins.

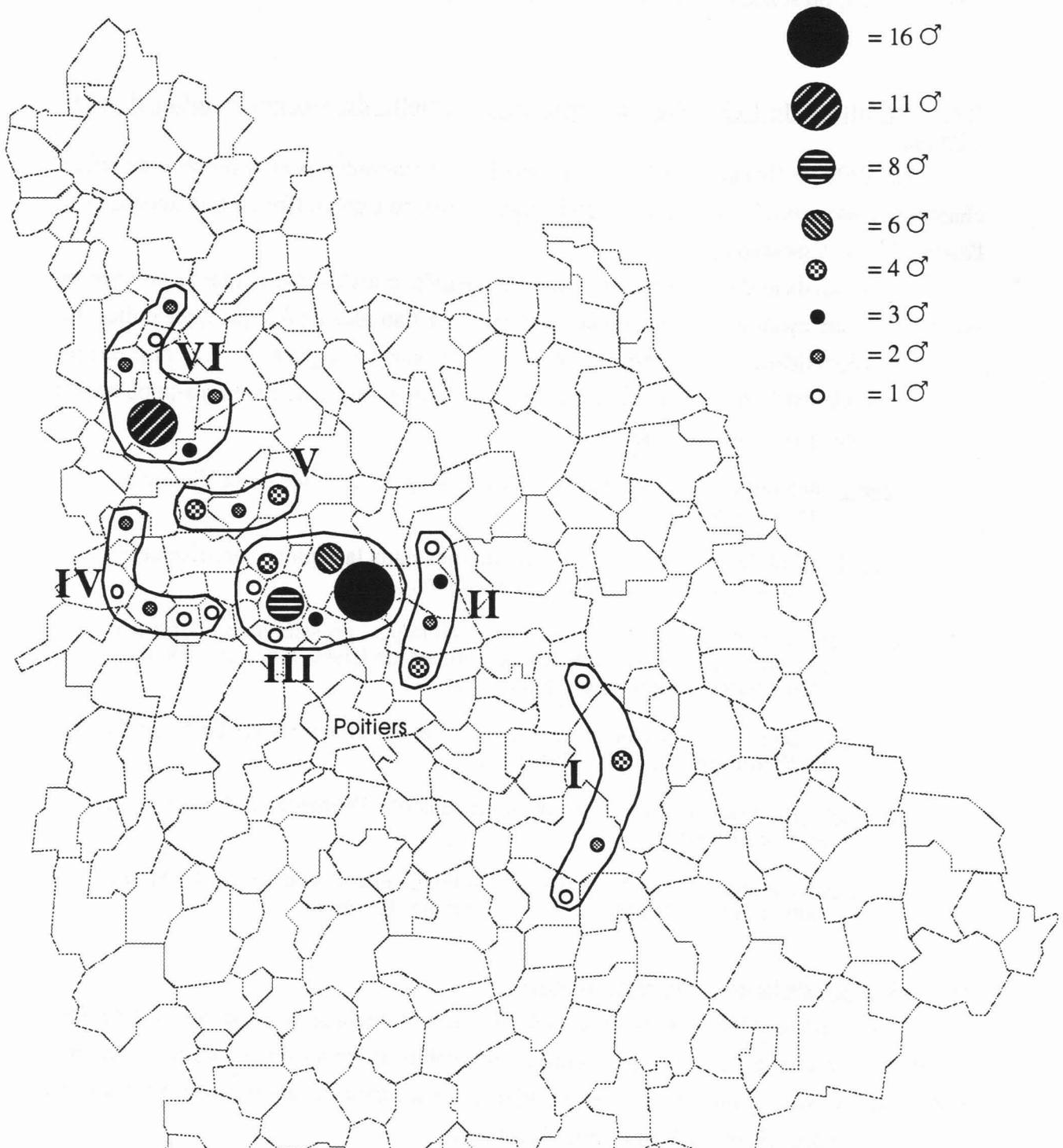


Figure 2: répartition des mâles chanteurs de Bruant ortolan sur les communes du département de la Vienne.

Les chiffres romains de I à VI correspondent aux zones définies dans le texte.

zone I : Si le site des vignes de Villeneuve sur la commune de Chauvigny semble stable (5 chanteurs en 1985, 3 en 1990 et 4 en 1992), les quatre nouvelles localités de la région de Chauvigny ne suffisent pas à compenser pas les effectifs disparus de la région de Saint Julien l'Ars. La raréfaction du Bruant ortolan dans cette région est complexe, mettant en jeu de nombreux facteurs :

- Les remembrements effectués dans la région de St Julien l'Ars ont fait disparaître de nombreuses parcelles de vignes au profit des cultures céréalières intensives.

- La construction de la centrale nucléaire de Civaux a entraîné la disparition du vignoble sur cette commune.

- De nombreuses vignes ne sont plus entretenues sur les coteaux dominants la Vienne (Valdivienne et Chapelle Viviers).

- L'extension des zones pavillonnaires au voisinage immédiat des vignes suffit à éloigner le Bruant ortolan de sites encore attractifs par ailleurs.

Ce vignoble occupant une part négligeable dans la surface agricole utilisée (S.A.U.) et ne faisant pas partie des appellations "Vins du Haut Poitou", aucune augmentation significative n'est à attendre d'une population déjà numériquement faible.

zone II : Les données actuelles confirment à la fois une faible importance de ces effectifs et leur lent déclin. Comme dans la zone I, on constate que de nombreuses parcelles situées à proximité des zones pavillonnaires n'attirent plus l'espèce comme c'est le cas à Dissay ou à St Georges les Baillargeaux. Pour ces raisons, aucune évolution favorable n'est à attendre dans ce secteur.

zone III : Les données antérieures concernant ce secteur sont à la fois nombreuses et conséquentes. La diminution de l'espèce est ici peu sensible et cette zone accueille encore 40% de la population départementale. C'est le coeur du vignoble des appellations contrôlées "Haut-Poitou" et les vignes représentent encore ici largement 3% de la S.A.U. La vigne propice au Bruant ortolan y est bien représentée : les nombreuses parcelles de vignes avec arbres fruitiers sont entrecoupées de cultures variées (céréales, luzerne, légumineuses). La principale menace pesant sur cette population encore conséquente pourrait être l'urbanisation de certaines communes (Charraix et Chabournay) ou une modification des pratiques culturelles.

zone IV : L'importance des effectifs des nouveaux sites découverts (5 mâles) est dérisoire par rapport à ceux de la zone centrale de Neuville et à ceux perdus sur les autres communes du secteur. Ce peuplement relictuel est marginal : de nombreux secteurs favorables restent inoccupés sur les communes de Cherves, Vouzailles et le Rochereau.

zone V : Les effectifs du Mirebalais semblent assez stables tout en étant faibles. Le vignoble est encore bien entretenu et les cultures variées (légumineuses et céréales). Cependant, la densité de population reste plutôt faible sur la commune de Varennes où la part de la vigne dans la S.A.U est de l'ordre de 3%. Aucun danger immédiat ne semble menacer cette population moyenne installée dans une zone de vignobles d'appellation contrôlée.

zone VI : Les données antérieures concernant cette zone sont trop faibles pour permettre une comparaison significative des effectifs; ceux-ci représente aujourd'hui 25% de l'effectif global.

Cette zone de vignoble ressemble beaucoup à celle de Neuville, à la fois pour sa structure favorable et par la variété des cultures pratiquées (céréales, légumineuses, vergers et cultures maraîchères sur la commune de Verrue). La production viticole reste familiale car nous sommes déjà en limite des appellations "Haut-Poitou" et cela pourrait peut être constituer un handicap à l'extension de l'espèce, de telles vignes pouvant être plus facilement remembrées.

Le Bruant ortolan est toujours absent du vignoble de l'appellation "Saumur", au nord de Loudun à cause de facteurs défavorables déjà exposés : mécanisation des vendanges et proximité trop fréquente des vignes par rapport aux zones habitées.

III - Quelle conservation ?



Bruant ortolan (mâle chanteur)

Le déclin du Bruant ortolan dans la Vienne au cours des deux dernières décennies ne fait aucun doute, mais faute de données antérieures à 1992 suffisamment complètes, il nous est difficile de le quantifier avec rigueur. L'amenuisement de l'aire de distribution, au sud et à l'ouest, est plus évident et est tout aussi révélateur.

Les principaux responsables sont bien connus: remembrement ou abandon du vignoble, traitements phytosanitaires et mécanisation des vendanges, appauvrissement de la variété des cultures environnantes, urbanisation à proximité des zones de vignes... Cependant, si l'on compare notre situation à celle des départements voisins, il semble que la population poitevine ait plutôt bien résisté. Notons que cette situation n'est pas propre au Bruant ortolan : elle est tout à fait similaire à celle de plusieurs autres espèces en déclin très marqué à l'échelle nationale mais encore bien représentées dans notre département, en raisons de bouleversements sans doute plus mesurés. C'est le cas notamment de l'Outarde canepetière, de l'Oedicnème criard et du Busard cendré, trois espèces de plaine dont les principales populations coïncident avec celles du Bruant ortolan.

La population poitevine du Bruant ortolan est donc répartie en six zones. On distingue aisément un gros noyau central (zone III) et un noyau secondaire (zone VI) séparés par une troisième population plus modeste (zone V). Ces trois zones accueillent respectivement 40%, 25% et 10% de l'effectif départemental, soit les 3/4 à elles trois. De plus, il semble que ce soit là que le Bruant ortolan trouve les meilleures conditions.

Par contre, les 25% restant, dispersés en plusieurs zones ne semblent pas avoir de perspectives très favorables. Les facteurs néfastes sont nombreux et variés, chaque site étant pratiquement un cas particulier. Dans ces conditions, aucune solution simple ne saurait garantir la protection de ces populations déjà marginalisées. Mieux vaut donc concentrer nos efforts sur la recherche de solutions susceptibles de garantir l'avenir des zones III, V et VI, et en priorité celui des sites les plus riches, tel que l'axe Jaunay-Clan - Neuville qui concentre à lui seul 30% de la population totale.

En ce qui concerne les critères de choix du biotope du Bruant ortolan, nos observations rejoignent tout à fait l'analyse qu'en fait Claessens (cf. introduction). On pourrait résumer ces critères par l'image suivante : une vigne traditionnelle dans un océan de céréales ou une vigne industrielle dans un ensemble de cultures traditionnelles ne seront jamais de bonnes vignes à Bruant ortolan.

En effet, si sa sauvegarde passe évidemment par des mesures simples concernant la vigne proprement dite (maintien d'arbres fruitiers, absence de mécanisation et de traitements phytosanitaires poussés...), en aucun cas celles-ci ne sauraient être suffisantes, comme le montre l'abandon de sites apparemment favorables sur la zone IV. La conservation ne peut donc être que globale, dans le sens où elle doit nécessairement prendre en compte les vignes mais également leur environnement immédiat. L'intérêt de telles solutions est qu'elles profitent également aux autres espèces menacées mentionnées précédemment, ce qui décuple les raisons et les moyens d'intervention. Un indice supplémentaire de la qualité des régions concernées nous est fourni par l'installation d'une petite colonie d'Alouette calandrelle en 1991, espèce rare en France (voir l'article concernant cette espèce dans ce même numéro).

Chacune de ces espèces suffit à elle seule à motiver le classement des sites concernés en ZNIEFF; c'est une première mesure de reconnaissance indispensable mais insuffisante. Il faudra aussi que chacun réalise que la richesse avifaunistique de la Vienne ne se situe pas en Pays de Moulière, la région la plus variée du département, ni d'avantage dans le Montmorillonnais, aussi passionnants que soient ses étangs, ses brandes et son bocage, mais bien autour du Neuvilleois, qui n'a pourtant rien d'un paradis pour naturaliste. Et pourtant, notre rôle est bien d'oeuvrer pour la protection des espèces menacées là où elles sont, et non pas là où nous aimerions qu'elles soient.

En conclusion, il faudra se garder des mesures de sauvegarde simplistes du type "Plantons des arbres dans les vignes", médiatiques certes, mais sans grand intérêt pour l'oiseau. La LPO-Vienne devra s'efforcer de rechercher des solutions globales en collaboration avec tous les acteurs concernés. Des moyens sont à notre disposition et ce ne sont pas les idées originales qui nous manquent. A nous de les promouvoir...

En attendant, il s'agira d'être vigilant, car si aucun facteur néfaste ne semble menacer les principales populations à court terme, ce qui nous laissera peut-être le temps de mettre en place une solution convenable, l'avenir de cette espèce dans la Vienne repose avant tout sur l'existence de noyaux denses.

Référence:

Claessens O. (1992). La situation du Bruant ortolan, *Emberiza hortulana*, en France et en Europe. *Alauda*, **60**: 65-76.